

Agir aux marges de la concertation de quartier : le conciliabule autour de la conversion de l'église Très-Saint-Nom-de-Jésus à Montréal

Michel Roy, Gilles Sénécal et Marie-Ève Desroches

Les aménagements de la participation
Numéro 73, Printemps 2015

URI : id.erudit.org/iderudit/1030951ar
DOI : [10.7202/1030951ar](https://doi.org/10.7202/1030951ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN 1204-3206 (imprimé)
1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Michel Roy, Gilles Sénécal et Marie-Ève Desroches "Agir aux marges de la concertation de quartier : le conciliabule autour de la conversion de l'église Très-Saint-Nom-de-Jésus à Montréal." *Lien social et Politiques* 73 (2015): 53–70. DOI : [10.7202/1030951ar](https://doi.org/10.7202/1030951ar)

Résumé de l'article

Autour d'un dossier singulier, un groupe d'acteurs forme ce que nous désignons un conciliabule, dans le but de renouveler l'espace public de la concertation et, de la même façon, d'introduire un mode de participation inédit, fondé sur des interactions entre des personnes tenues aux marges des réseaux de concertation institués. Un conciliabule se définit comme un dossier monté par un petit nombre de personnes (autant des acteurs reconnus du réseau de concertation que des citoyens sans affiliation), circonscrit dans le temps et l'espace, formé sur une cible précise, menant à une diffusion large des enjeux qu'il induit. Afin de saisir le caractère propre des pratiques conciliabulaires, nous avons suivi un cas récent dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, celui du projet de conversion de l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus (TSNJ), dont la nature relève à la fois du projet communautaire et social, du design urbain et du projet culturel, notamment par la mise en valeur de l'orgue Casavant jugé exceptionnel.

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 2015

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

Agir aux marges de la
concertation de quartier :
le conciliabule autour de la
conversion de l'église Très-
Saint-Nom-de-Jésus
à Montréal

MICHEL ROY

La Table de quartier Hochelaga-
Maisonneuve

GILLES SÉNÉCAL

MARIE-ÈVE DESROCHES

Institut national de la recherche
scientifique
INRS Urbanisation Culture Société

La participation publique et le design social font désormais partie des pratiques courantes en aménagement et en urbanisme. Le cas soulevé dans le présent article ne fait pas exception. La mobilisation de ceux et celles qu'on nomme *les acteurs sociaux*, tous les statuts et toutes les attaches organisationnelles confondus, attise le débat public de délibération autour de dossiers controversés. Et cela, au point où le débat public semble désormais régir toute question qui porte sur l'aménagement urbain, l'organisation physique des lieux et des milieux, leur transformation sociale ou fonctionnelle, leur paysage et leur écologie sociale. Dans les débats d'aménagement, les acteurs engagés sont des plus divers. On y trouve les représentants des différents organismes locaux, des associations de quartier, par exemple, des représentants des institutions publiques, des promoteurs, sans oublier les premiers concernés, des résidants du territoire touché par le problème ou l'intervention visée. Avec la participation que le design social suppose, l'acteur est celui qui défend une position lors des consultations publiques ou des activités de toutes sortes qui émaillent les réseaux de concertation (de quartier).

La participation des acteurs du quartier se déroule à l'intérieur des réseaux de concertation institués ou à leurs marges. Suivant un mode ou l'autre, formel ou informel, des acteurs interagissent dans le but de défendre leur point de vue, en reprenant des principes généraux comme la justice sociale ou le droit

à la ville (Van Neste et Sénécal, 2014). Ils revendiquent, bien sûr, le droit de participer à la décision, c'est-à-dire de choisir les formes d'«habiter», le partage équitable des ressources et des stress environnementaux ainsi que le maintien d'un certain style de vie des résidants en place. Les formes instituées et informelles de délibération se croisent et se cofertilisent, malgré les tensions qui peuvent survenir entre des acteurs à la capacité organisationnelle inégale et occupant des positions différenciées dans le système d'acteurs. L'inégalité structurelle quant à l'accès aux ressources et aux décisions ne se traduit pas par la mise hors jeu des acteurs moins bien organisés. Les démarches de planification de quartier à Montréal montrent bien d'ailleurs que les dossiers spécifiques, issus d'initiatives formées aux marges des processus institués, finissent par les atteindre et occuper l'espace public : les enjeux de la qualité de l'aménagement urbain, du cadre de vie, de l'espace vécu sont souvent de ceux qui sont intégrés aux processus de planification de quartier après qu'ils eurent été soulevés par de simples citoyens ou des groupes informels au cours d'assemblées publiques (Sénécal, 2012).

À Montréal, la concertation est organisée autour des tables de quartier selon une approche multiréseau et intersectorielle. Leur mandat est justement de réunir les acteurs et les réseaux du quartier, et de former des partenariats afin de planifier et d'agir dans une perspective de développement social. La lutte contre la pauvreté, l'accès au logement, la défense des droits sociaux et la sécurité alimentaire sont parmi les thématiques courantes des tables de quartier. Chargées également d'élaborer des plans d'action, elles font une place, ces dernières années, aux questions d'environnement urbain et, dans une moindre mesure, de design urbain. Leur capacité à mobiliser et à susciter une participation élargie sur des questions sociales et urbaines, puis d'interpeler les acteurs publics, est soulignée par les rédacteurs d'un rapport fait au ministère de l'Égalité des territoires et du Logement de France qui proposent même de s'en inspirer (Bacqué et Mechmache, 2013). Les tables de quartier ont fait l'objet de nombreuses études qui portent justement sur leur capacité à rejoindre les acteurs, les réseaux et les citoyens (Cloutier et Sacco, 2012 ; Sénécal et Cloutier, 2008 ; Lachance et Bernier, 2004 ; Ndiaye *et al.*, 2004). Il reste toutefois à mieux explorer les relations entre les réseaux formels (les groupes communautaires et le partenariat avec les institutions publiques) et les groupes informels établis aux marges poreuses de la concertation. L'articulation entre les deux relève, du moins en bonne partie, de ce que l'on nomme ici *conciliabule* (Roy, 2006), c'est-à-dire un regroupement d'individus formé aux marges des réseaux institués de concertation, dans le but de défendre un enjeu particulier et de diffuser une proposition ou une solution dans un espace public élargi. Le conciliabule crée une situation de controverse et la diffuse dans les médias ainsi que dans le réseau restreint de la concertation. Ses membres engagent un dialogue avec

les acteurs de différents réseaux. Ils alimentent la controverse, tissent des liens, élaborent des stratégies en ciblant un ou plusieurs partenaires selon l'effet qu'ils souhaitent obtenir. Ces acteurs ont pour stratégie d'établir une relation directe avec la concertation et les instances décisionnelles en alimentant ainsi la controverse. Leur objectif est atteint lorsque survient un compromis entre leurs intérêts spécifiques soulevés par la controverse et les instances de concertation. Dans le présent article, la question de la participation aux débats d'aménagement et de design social (et urbain) s'attache à la controverse entourant la sauvegarde d'une église du quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal. Cette controverse d'aménagement est traitée à la lumière des théories communicationnelles en planification. Elle est aussi considérée comme le produit des interactions entre le réseau de concertation du quartier et le conciliabule formé pour la sauvegarde de l'église. Elle est envisagée, enfin, comme une innovation procédurale à portée substantive, notamment en raison du rapport particulier qui est établi entre la concertation instituée et l'agencement informel de la controverse.

L'ESPACE PUBLIC ET LE DISPOSITIF DE LA PARTICIPATION

Des pratiques associées à l'urbanisme participatif et à ce qu'il est dorénavant convenu de nommer *démocratie citoyenne* occupent le champ de l'aménagement. Depuis les erreurs de l'urbanisme fonctionnel et la remise en cause du rôle de l'expert seul détenteur de la raison technique, une longue suite d'expériences et de retours réflexifs ont façonné les débats théoriques sur la planification. À côté de l'expert, de nouvelles figures de la participation sont apparues. Des expériences de participation ont mobilisé des usagers, comme ce fut le cas dans la démarche pionnière de l'Université d'Oregon (Alexander, 1976). Plus près de nous, des citoyens-acteurs ont participé à une opération populaire d'aménagement afin de réaffecter le bâtiment 7 des Ateliers du Canadien National aux besoins du quartier Pointe-Saint-Charles (Cayer *et al.*, 2013). Entre les deux expériences, que 37 ans séparent, la différence tient essentiellement au rôle central joué par les professionnels du service d'aménagement qui consulte la population mais assume la responsabilité finale du diagnostic et des interventions dans le premier cas, alors que le second se veut une démarche citoyenne autonome orchestrée par un collectif libertaire. De plus, à Pointe-Saint-Charles, ce collectif participe et lutte à la fois, négocie et fait pression simultanément, recherchant une solution juste face au promoteur et aux autorités de l'arrondissement, tout en maintenant des liens étroits avec le réseau communautaire du quartier (*ibid.* : 15). Au fil des années, la généralisation de la participation à des espaces de consultation, de concertation et de communication est reconnue dans les écrits du champ de la planification. Ainsi se forme le récit de l'injonction de la participation (Bacqué et Sintomer, 2011). De notre point de vue, il se forme un dispositif particulier de participation, notamment

dans le domaine de l'aménagement et du design urbain. On comprend que la démarche de planification se complexifie, se décline sous plusieurs modes de participation et rejoint des acteurs, des partenaires et des citoyens de tout statut et de tout milieu. Dans ce récit, la voix des exclus et des oubliés peut être entendue. Une forme de démocratie locale peut ainsi se constituer. La proximité au débat est reconnue comme primordiale. Un préjugé favorable s'établit, dont la portée reste à démontrer, en faveur des résidants, des groupes communautaires et des porteurs de dossiers issus de la société civile. Les démarches participatives prennent des formes multiples décrites bien souvent comme de l'innovation procédurale (Sacco et Crociata, 2013). Ce récit n'est pas exempt de critiques. Il reste des questions lancinantes posées dans la vaste littérature sur la participation en aménagement, à savoir comment des acteurs d'horizons multiples et d'intérêts variés, engagés dans une discussion collective, parviennent à s'entendre et à créer en quelque sorte un acteur collectif. L'égalité de tous les acteurs qui participent à la délibération n'est pas assurée. Tous n'ont pas le même accès à la décision (Raynsford, 2014). On se demande ainsi comment des acteurs bénéficiant de moins de ressources et de capacités parviennent à se faire entendre dans de tels processus normés et à influencer sur la décision, au point de bénéficier des effets de l'intervention. Pour y répondre, des théoriciens de la planification réfèrent généralement à la théorie de l'agir communicationnel et à l'éthique de la discussion : les acteurs parviennent à s'entendre autour « d'un accord rationnellement motivé » (Habermas, 1999 : 33), à former des consensus fondés sur la rationalité normative (Habermas, 1987). Encore faut-il s'entendre sur l'accès à tous à la délibération. La rationalité communicationnelle se heurte à l'idée de ville juste, de laquelle émanent les principes de la reconnaissance de la diversité, de l'accès équitable aux acteurs disposant de peu de ressources à l'espace de délibération et d'une distribution juste des effets de la planification (Healey, 1992, 1996, 2003 ; Innes, 1995 ; Yiftachel et Huxley, 2000). La tension entre les principes de rationalité communicationnelle et l'idée de ville juste tient finalement aux relations de pouvoir qui conditionnent le processus décisionnel (Fainstein, 2000, 2014 ; Allmendinger et Tewdwr-Jones, 2002).

En associant la participation aux concepts de justice sociale et d'éthique de la discussion, on réfère à un idéal de participation sans exclus ou sans perdants qui ne soient compensés. Les tenants du tournant communicationnel en planification postulent, pour leur part, l'idée d'un débat ouvert à la participation de tous sans que les relations de pouvoir hiérarchisées déséquilibrent de manière irrémédiable le processus et l'atteinte de solutions partagées (Healey, 2003). Bien sûr, tous n'ont pas les mêmes facilités de communication et encore moins un accès égal aux ressources. Certains chercheurs observent que les dispositifs de délibération tendent à reproduire les inégalités sociales de pouvoir (Mendelberg, 2002 ; Fainstein, 2000). D'autant plus que les techniques de planification et les

exercices de programmation des institutions publiques risquent d'être dominés, de leur conception à leur application, par les savoirs et les pratiques propres aux professionnels de la planification urbaine (Bacqué et Gauthier, 2011). La question de la justice et de l'égalité des acteurs ne se limite pas au niveau procédural. Certains notent, en effet, que la valorisation procédurale tend à évacuer la substance des échanges (Mouffe, 1999 ; Sintomer, 1999). Il reste que la démocratie participative se nourrit d'antagonismes et comporte le paradoxe de favoriser le pluralisme dans le règlement des problèmes sans que les cadres hégémoniques de la société soient déprogrammés (Mouffe, 2000).

Sans nier l'importance de la communication, des auteurs proposent de tenir davantage compte des cadres dans lesquels la mobilisation se développe, autrement dit les règles d'interactions (rites, règles, codes) établies entre les acteurs au fil de la délibération (Duperré, 2008 ; Benford et Snow, 2000). Dans la littérature francophone, l'accent est mis sur les dispositifs, c'est-à-dire les formes concrètes de la participation, dont le débat public, l'accès à des espaces de décisions publiques et la prise de parole citoyenne dans le champ de l'expertise (Blondiaux et Fourniau, 2011 ; Blondiaux, 2008 ; Bacqué et Sintomer, 2011). Les modalités sont variables, parfois encadrées dans les procédures de coopération partenariale, ou amorcées à même une mobilisation propagée dans des forums sociaux divers, à l'allure de contrepouvoirs émergents (Fung et Wright, 2005). La notion de dispositif correspond ici à l'agencement des formes et des normes régissant l'action collective, et dont la fonction consiste à reproduire et à réguler un champ social et politique. Il peut s'agir aussi de le contester ou de s'opposer à une idée, à un état de la situation, à un projet. C'est donc la nature du dispositif déployé qui ferait en sorte de rendre la délibération équitable, d'inclure tous les acteurs intéressés, de favoriser une décision approchant ce qui serait reconnu pour juste.

L'égalité de tous dans la discussion ne peut pas être assurée, voire même être possible, puisque les conditions sociales et les structures économiques et politiques en place prévalent et conditionnent un accès différencié au débat et forcément à la décision (Flyvbjerg, 1998 ; Fainstein, 2005). L'expérience et les connaissances particulières de certains acteurs, en position marginale vis-à-vis du centre du dispositif de participation, doivent tout de même trouver une voix pour s'exprimer. De ce point de vue, on doit reconnaître que l'institutionnalisation de la participation, qui demeure une ligne de force de la planification et de l'aménagement urbains, prête vie à l'expression de la société locale, ce qu'Habermas recouvre par le terme de « monde vécu ». La planification et l'aménagement se démocratisent au profit des « rattachements communautaires propres » à un territoire précis, par exemple un quartier (Habermas, 1992 : XXXIV). La concertation de quartier met l'accent, par exemple, sur la participation d'une pluralité d'acteurs représentatifs de la société locale et sur la formation de

partenariats entre les institutions et la société civile, par exemple les groupes communautaires dans l'expérience montréalaise. C'est en effet sur ces deux axes, celui de la concertation territorialisée et celui du partenariat multiréseau et multisectoriel, que les espaces de délibération s'ouvrent aux acteurs situés en marge du réseau d'acteurs reconnus. Sur le plan pratique, les réseaux de concertation, à l'instar des tables de quartier, adoptent le mandat de non seulement représenter les intérêts et les enjeux de leurs membres, mais aussi de rejoindre la population locale et, incidemment, d'étendre la mobilisation aux acteurs hors des limites du réseau de concertation. Par ailleurs, de tels partenariats solidement ancrés dans la programmation publique par le biais de projets et programmes subventionnés restent fluctuants sur la détermination des orientations et les stratégies d'interventions. Les pratiques de participation en aménagement et design urbains, à l'instar de celles reconnues par les instances de concertation de quartier, bien que programmées par des cadres fixes, conservent une grande marge de manœuvre dans la détermination des enjeux, des problèmes et des solutions. Les acteurs communautaires y alternent des postures de coopération ou d'opposition, s'adaptant aux situations et jouant à la fois, face aux autorités, du dialogue et de l'affrontement, de l'entrisme et de l'autonomie, dans le but de définir des consensus négociés. Un autre but est de soumettre l'argumentaire des instances de quartier à un débat inclusif. Dans une telle situation, les interactions entre les acteurs sont multidirectionnelles. Elles opposent et concilient à la fois les acteurs communautaires entre eux, avec les institutions publiques ainsi qu'avec les résidents citoyens plus ou moins organisés. Ce face à face entre des acteurs en concertation se déroule en plusieurs étapes au cours d'un processus continu de transaction. De ce qui précède, retenons, malgré les critiques recevables à toute théorie de la participation, la capacité des acteurs à débattre, à rejoindre la société locale concernée et à soutenir des alliances entre des acteurs de statuts différents. De telles alliances s'insèrent dans des partenariats structurés (Savard et Proulx, 2012 ; Lamoureux *et al.*, 2008 ; Lamoureux, 2010 ; Bourque, 2009 ; Hamel, 1993) pas nécessairement fermés à l'informalité que supposent les irruptions du monde vécu dans tout débat d'aménagement.

L'ACTION COMMUNAUTAIRE EN ÉVOLUTION

L'action communautaire a connu une évolution marquée depuis une vingtaine d'années, ce dont témoigne la transformation subie par les organismes communautaires montréalais et québécois ces dernières années (Lamoureux, 2010 ; Bourque, 2009 ; Duval *et al.*, 2005 ; Germain, Morin et Sénécal, 2004). Trois grandes phases ont marqué l'évolution de l'action collective conduite par les organismes communautaires au Québec. La première phase est celle de la tradition d'aide aux familles dans le besoin, de bienfaisance et de charité qui était bien établie jusqu'aux années 1960. Elle fait place, sans disparaître, à la deuxième

phase de l'action communautaire, celle de l'animation sociale militante déployée pour favoriser le changement (1960-1980). Elle prend les couleurs des luttes identitaires à l'échelle des quartiers dans une perspective politique et sociale (1970-1980). Enfin, depuis les années 1980, la troisième phase est marquée par l'engagement du mouvement communautaire, de façon plus ou moins formelle selon le cas, avec plus ou moins d'intensité, dans des partenariats avec les institutions publiques (Duval *et al.*, 2005 : 13). Ce passage de l'action communautaire vers des formes de partenariat, souligné par Lamoureux (2010), s'accomplit simultanément avec la reconfiguration des réseaux sociaux présents. La concertation qui se met en place se traduit par la formation d'un nouvel acteur collectif qui vise le rapprochement de l'action communautaire des lieux de décision (Duperré, 2008 : 8). La vision intersectorielle s'impose (Lamoureux *et al.*, 2008 : 94). Elle prend souvent la forme de collaborations avec l'État dans la gestion des problèmes sociaux (Lamoureux, 2010 : 40). Enfin, l'action collective communautaire s'ancre de façon marquée à l'échelle locale (Bourque, 2009 : 85 ; Duval *et al.* 2005 : 8). La concertation de quartier devient multiacteur, multiréseau et partenariale, de même qu'elle s'appuie sur la conviction que la « dimension territoriale permet de capitaliser sur les forces de proximité et de complémentarité » (Bourque, 2009 : 34). Bref, partenariat, réseaux intersectoriels et territorialisation caractérisent l'évolution récente du mouvement communautaire, en particulier des réseaux associatifs de quartier à Montréal.

Les nouvelles pratiques du mouvement communautaire ne sont pas sans risque. Certains se demandent si l'action communautaire est toujours émancipatrice (Lamoureux, 2010 : 79), dans la mesure où la distance avec les institutions publiques s'amenuise et où la critique sociale se ferait moindre. Le défi est de maintenir l'équilibre entre la volonté de coconstruction (des interventions) et le risque d'instrumentalisation (Bourque, 2009). Les nouveaux rapports à l'État comportent finalement l'ambiguïté, pour le mouvement communautaire, de coopérer avec l'État, tout en maintenant une approche critique. On parle alors de coopération conflictuelle (Duval *et al.*, 2005 : 23).

La théorie générale de l'action collective prévoit la possibilité qu'un « acteur collectif » agrège les buts, les intérêts et les valeurs dans une vision commune (Cefaï, 2007 : 7-15). Cet acteur collectif se manifeste dans des « réseaux de mobilisation », comme les nomme Lemieux (1999 : 77-87), qui se déploient et bénéficient de l'intensification des connexions (entre les organismes et les acteurs) sans empêcher que puissent se poursuivre des situations d'affrontement et de compétition (*ibid.* : 86). L'une des configurations que peut prendre l'acteur collectif consiste en des coalitions fixées lors des processus de délibération et de participation, cela aux fins de définir les termes de l'action (Cefaï, 2007 : 23).

Dans le contexte montréalais, ces réseaux de concertation et de délibération sont conduits à l'échelle du quartier sous l'égide des tables de quartier. Leur

mandat relève du programme *Initiative montréalaise de soutien au développement social local* (Ville de Montréal, Direction de la santé publique de Montréal et Centraide). Il renvoie à des thématiques de développement social, notamment la lutte à la pauvreté, la défense des droits sociaux, l'accès au logement et le maintien de la population résidante. Les tables de quartier ont aussi le mandat d'écouter des acteurs et des citoyens qui soulèvent des questions proches de leur vécu, comme celles de la sécurité dans les parcs, du verdissement, de la conservation du bâti existant et de l'apaisement de la circulation. C'est ainsi qu'au-delà des questions de développement social et de lutte contre les inégalités, bien souvent à la suite de contestations face à des projets nocifs (de démolition de logements, de stress urbain), les questions d'aménagement et de design urbains sont parvenues aux réseaux associatifs de quartier. Elles ont été intégrées à la planification régulière des tables de quartier. Par contre, elles ont souvent la particularité de toucher une portion réduite du territoire (un site, alors que la concertation est chargée de programmer et de planifier l'ensemble du quartier). Elles peuvent diviser la population en groupes favorables ou défavorables. D'autres thèmes semblent échapper à la planification de quartier, comme celui du patrimoine. Ils parviennent au dispositif de concertation par d'autres canaux que ceux, pourtant bien développés, des réseaux associatifs reconnus. Ces thèmes sont débattus en différents lieux et processus d'interaction, comme des comités *ad hoc*, des réseaux thématiques ou au cours des exercices de consultation publique (le conseil d'arrondissement, les audiences de l'Office de consultation publique de Montréal, par exemple). Selon les exigences de la situation d'interaction, les acteurs adoptent la posture appropriée (stratégique, communicationnelle, acteur-réseau, oppositionnelle, réflexive) et ainsi imposent un problème particulier à la concertation et au processus décisionnel (Sénécal, 2012). Ils sont alors tenus de définir le problème, de formuler les enjeux et de soumettre l'éventail des solutions pouvant faire l'objet d'un consensus minimal. Ces problèmes qui surgissent aux marges de la concertation dans cet espace public protéiforme que certains qualifient d'arrière-scène de participation (Breviglieri et Gaudet, 2014) peuvent parvenir à occuper le débat public.

Deux mouvements conjugués se rencontrent. La concertation de quartier, aux rapports de pouvoir flous, s'ouvre à des problèmes identifiés par des acteurs logés aux marges des processus de planification et d'intervention institués. Les interactions qui se déroulent alors prennent l'aspect d'une zone d'incertitude (Crozier et Friedberg, 1977) et l'objectif poursuivi est de parvenir à un accord, un consensus partagé, voire même à une vision commune, ce que d'aucuns nomment un « monde commun » possible (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Ce processus de médiation a pour effet d'amplifier les liens unissant les acteurs sociaux entre eux, quelle que soit leur position dans la structure de concertation (Bonafe-Schmitt, 2010).

LE CONCILIABULE, DE L'INFORMEL À L'INSTITUÉ

L'observation d'une nouvelle forme de partenariat et d'un processus reconnu comme une planification stratégique concertée nous incite à présenter la concertation de quartier comme une transformation procédurale que l'on peut qualifier d'innovation organisationnelle en ce sens « qu'elle [a] défait des positions acquises pour laisser place à de nouveaux acteurs » (Alter, 2000 : 8). L'acteur communautaire, acteur collectif par essence, y joue un rôle de coordination. On dit que l'innovation consiste également à transgresser les règles antérieures, même dans des activités banales ou ordinaires (*ibid.* : 35-36). Dans le cas des tables de quartier, l'innovation est aussi à trouver dans cette capacité de rejoindre les personnes qui ne revendiquent pas nécessairement le statut d'acteur, mais qui portent un dossier inattendu et qui se tiennent en marge de la concertation instituée. Aux fins de notre analyse, cette innovation colore le processus de concertation de quartier à Montréal. De nouveaux acteurs entrent dans le jeu de la concertation, au contact des acteurs communautaires et des partenaires institutionnels, tout en conservant un mode d'action si particulier.

Notre intérêt pour ce que l'on nomme *conciliabule* provient d'abord de la recrudescence dans les médias de controverses microlocales soulevées par des citoyens résidants ou des acteurs soucieux de défendre leur cadre de vie, leur voisinage, leur façon d'habiter un site ou espace particulier. Des situations survenues dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve éclairent ce type de participation issue des marges des différents réseaux, notamment ceux que coordonnent les tables de quartier. Ce sont des acteurs citoyens distants de la concertation, sans en être totalement déconnectés. Ils sont organisés sur un autre mode d'action. Deux cas méritent d'être cités. La proposition de déplacer *La Joute*, œuvre de Riopelle installée sur l'esplanade du Stade olympique dans Hochelaga-Maisonneuve, vers le Quartier international, en face du nouveau siège social de la Caisse de dépôt et placement, a suscité un débat à la fois divisif et combien éclairant sur la place de la culture dans les quartiers populaires et le rôle des acteurs du milieu culturel dans les réseaux de la concertation (Doucet, 2003). Il faut rappeler d'abord que l'esplanade du Stade est un lieu peu amène que la RIO tente tant bien que mal d'animer. Sa filiation au quartier (le stade) demeure une revendication. Le collectif SOS *La Joute* s'oppose au déménagement « parce qu'il est inadmissible de dégarnir un quartier populaire au profit d'un riche centre financier » (Clermont, 2002). Ce regroupement de citoyens et d'artistes, constitué aux marges de la concertation de quartier, a obtenu l'appui du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec ainsi que de personnalités connues (Lamarche, 2002). D'autres personnalités aussi connues soutiennent, au contraire, la relocalisation de l'œuvre au centre-ville pour la mettre davantage en valeur (Baillargeon, 2002). Dans ce débat, l'intrusion de la question de la localisation d'une œuvre d'un artiste réputé et célèbre vient en quelque sorte

connecter l'art urbain et les enjeux de la concertation de quartier (Verdier *et al.*, 2002 ; Keable, 2009). L'autre cas est encore plus spécifique. Des citoyens forment un collectif afin de s'opposer au démantèlement de la clôture ornementale de fer forgé entourant le parc Morgan. L'arrondissement a procédé à la demande de commerçants de la rue Sainte-Catherine Est sans informer les citoyens et les riverains. Les Amis du parc Morgan talonnent ainsi l'arrondissement et obtiennent une vaine promesse de réinstallation (Le Hirez, 2006 ; Désy Proulx, 2008). Après le constat de la disparition de la clôture, probablement vendue ou volée, le collectif se dissout. Il reste une collection de prises de position et d'articles de journaux qui témoignent de l'irruption de la capacité de mobilisation d'une telle controverse, construite à l'échelle du lieu, éphémère, dans l'espace public du quartier, opposant directement des citoyens au pouvoir public. Le débat a touché les médias et interpellé les autorités de l'arrondissement. Les porteurs du dossier sont parvenus à insérer l'objet du parc dans une perspective élargie, celle du réaménagement de la rue Notre-Dame Est.

Ces cas invitent à la réflexion sur les formes de l'action collective locale. Ce que nous nommons *conciliabule* renvoie à des critères quand même précis : la reconnaissance d'une controverse par des acteurs situés à l'extérieur du réseau de concertation, la portée microlocale de la situation initiale, le mode d'organisation informel, d'ailleurs souvent personnalisé, le recours aux médias afin de faire connaître l'enjeu, la volonté d'établir une relation directe avec le pouvoir décisionnel, et la recherche d'une solution commune. Dans les deux cas soulevés précédemment, le collectif a fait un recours intensif aux médias. Il a utilisé des arguments de justice spatiale, notamment en rappelant la mémoire et la réalité sociale du quartier. Il a rejoint, enfin, les acteurs institués du quartier, à la fois représentants des réseaux et figures d'autorité. Ces deux exemples de conciliabule ont d'abord œuvré pour la reconnaissance d'un enjeu par les structures instituées de délibération et de décision.

Ainsi, dans chacun de ces deux dossiers singuliers, un groupe d'acteurs forme ce que nous désignons un conciliabule dans le but de renouveler l'espace public de la concertation et, de la même façon, d'introduire un mode de participation inédit, fondé sur des interactions entre des personnes tenues aux limites des processus formels et informels de concertation. Ainsi, le conciliabule atteint son objectif premier lorsqu'il y a production d'un compromis entre la parole citoyenne et les partenaires de la concertation (Roy, 2006 ; 2007).

LE CONCILIABULE FORMÉ POUR LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE TRÈS-SAINTE-NOM-DE-JÉSUS À MONTRÉAL

Le cas de l'église Très-Saint-Nom-de-Jésus à Montréal (ci-après TSNJ) est représentatif du sort général des églises au Québec, délaissées par les fidèles, coûteuses à entretenir et difficiles à reconverter. L'église se distingue par le surplus d'âme

que lui confère la présence d'un orgue Casavant la hissant selon certains au rang d'institution culturelle à haute valeur patrimoniale. De l'avis de sa fermeture, en avril 2007, jusqu'à l'annonce de sa réouverture au culte en mars 2013, 78 articles, lettres du lecteur et éditoriaux feront mention du débat entourant les différentes propositions dont elle fait l'objet. Déjà en 1983, au moment des fêtes de son centenaire, puis en 1995, deux restaurations de l'instrument sont réalisées. Cela donne naissance au festival *Orgue et couleurs* en 1998. L'annonce de la fermeture de deux églises, TSNJ et Saint-Clément, suscite une réaction immédiate d'acteurs du quartier réunis autour de la députée de la circonscription. Les deux églises font l'objet de processus distincts.

Dans le cas de TSNJ, les responsables de l'Atelier d'histoire tout comme les personnes qui ont soutenu par le passé les travaux de restauration de l'orgue font porter la valeur patrimoniale de l'église sur sa décoration intérieure, mais surtout sur la qualité de son orgue Casavant, installé en 1915 et présenté comme l'un des plus puissants du Canada (Cadotte *et al.*, 2010). Un comité de sauvegarde est formé en janvier 2009, qui préconise l'avenue de la reconversion de l'église. Trois options se dessinent alors : la valorisation de l'orgue dans une perspective culturelle, voire muséale, la création de logements sociaux et celle d'un centre de diffusion artistique. L'option patrimoniale l'emporte, comme en témoigne le dossier de presse qui met l'accent sur le sort de l'orgue et la protection du patrimoine. La seconde option mise en avant par l'évêché ne reçoit que peu d'échos. L'option de créer un centre de diffusion artistique a fait long feu. D'abord pensé pour Saint-Clément, envisagé pour TSNJ par l'Atelier d'histoire (2010a ; 2010b) qui en testa la faisabilité, le projet ne connut pas davantage de succès.

Les demandes du milieu s'adressent d'abord au ministère de la Culture, notamment pour l'obtention d'un fonds d'urgence pour la sécurisation du bâtiment et de l'orgue, puis pour l'attribution d'une aide globale du Fonds du patrimoine religieux. Si l'argument justifiant un investissement est de nature patrimoniale et culturelle, il n'est pas nécessairement gagnant. Le Ministère refusa toute aide, d'urgence ou programmée, sous prétexte que l'église ne serait pas exceptionnelle et que l'orgue ne justifierait pas un statut particulier de protection. Qui plus est, l'église n'étant plus ouverte au culte à ce moment-là, elle n'est pas admissible à l'aide du Conseil du patrimoine religieux. Par ailleurs, plusieurs acteurs du quartier ne se croient pas mandatés pour agir dans le domaine culturel, étant issus de secteurs sociaux ou économiques, plus engagés sur les questions de logements ou d'employabilité, par exemple. Ainsi débuta la controverse de la sauvegarde de TSNJ sous l'égide des personnes issues du milieu du patrimoine ou de la culture (dont celles intéressées par la promotion de l'orgue). Sans être étrangères aux réseaux de concertation du quartier, ces personnes sont attachées au sort particulier de l'église et de son orgue.

Le projet de reconversion de l'église rassemble ainsi un petit groupe de personnes dont les premières initiatives sont de faire reconnaître l'enjeu du sort de l'église, notamment dans les médias, tout en s'adressant directement aux instances gouvernementales chargées de la question du patrimoine. Ce premier conciliabule regroupe des élus, des représentants d'organismes communautaires dont ceux de l'Atelier d'histoire et du festival *Orgue et couleurs* ainsi que des représentants institutionnels. Il mise sur le thème de la défense du patrimoine. L'Atelier d'histoire occupe une position centrale dans le débat : il lui revient de formaliser l'enjeu de la conservation et de rédiger les documents sur lesquels se fonde le corps des arguments favorables à la sauvegarde. Il contribue à faire de la qualité architecturale du bâtiment et de l'exceptionnalité de l'orgue en particulier le point de ralliement du comité de sauvegarde. Un autre conciliabule se forme quand un ancien député et grand amateur de musique, dont la position et l'expertise accentuent l'orientation patrimoniale et musicale de la délibération, dépose la demande de classement comme bien culturel auprès du ministère de la Culture. De la même façon, l'évêché entame une transaction avec une église de Toronto en vue de la vente de l'orgue. Ainsi, l'enjeu de la conservation de l'église suscite des regroupements – les conciliabules – engagés dans des transactions entre eux, avec le réseau de la concertation de quartier et avec les décideurs (le propriétaire de l'édifice, le Ministère).

Le conciliabule initial rejoint le réseau associatif du quartier au moment de la création du comité de sauvegarde de l'église. C'est d'ailleurs la Corporation de développement de l'Est (CDEST), organisme chargé du développement économique et communautaire du quartier, qui se voit confier le mandat de coordonner une étude sur l'état du bâtiment. Par la suite, la menace de vente de l'orgue et de son déménagement suscite une levée de boucliers des promoteurs du festival *Orgue et couleurs* et de représentants de la scène musicale. La délibération se déroule à trois niveaux. D'abord, les personnes qui participent au comité de sauvegarde de TSNJ débattent des possibilités de recyclage de l'église en privilégiant l'option culturelle et muséale. Ensuite, le débat se porte sur l'espace public médiatique qui fait un large écho de la situation, ce qui est suivi d'une campagne de financement populaire et de manifestations publiques. Enfin, les projets de Place de l'orgue et d'un OSBL chargé de l'achat et du recyclage du bâtiment sont discutés dans les instances du quartier. La table de quartier maintient un lien avec le comité de sauvegarde, et son conseil d'administration est tenu au courant de l'évolution du dossier.

Le rappel de la situation montre que la question de la sauvegarde tient à l'argument patrimonial, accentué par la présence de l'orgue Casavant. Un manifeste rédigé en 2010 ainsi que la demande de classement auprès du ministère de la Culture (Leduc et Turp, 2010a et b) vont en ce sens. Le refus de toute aide financière et d'un classement de la part du Ministère signifie que le

travail de ce groupe mobilisé pour la sauvegarde du patrimoine est dans une impasse. Le comité de sauvegarde, le premier conciliabule, a toute la crédibilité pour cet enjeu qui fait consensus dans la communauté d'Hochelaga-Maisonneuve, afin « d'imaginer une solution viable et concertée pour sauver un des monuments emblématiques du quartier Hochelaga-Maisonneuve, l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus » (Le Hirez, 2008). Il s'oppose à l'intention du diocèse de Montréal, en avril 2010, de vendre les grandes orgues et il rappelle que « ce sont nos ancêtres qui ont sué sang et eau pour construire et décorer cette merveille » (Atelier d'histoire, 2010a et b). Dans le même souffle, il lance un appel à ceux qui ont de l'argent pour sauver ce trésor. Le ministère de la Culture riposte avec force à cette sollicitation. L'attachée de presse de la ministre, Valérie Rodrigue, affirme qu'on « ne peut sauver toutes les églises, comme on ne peut pas sauver tous les chats qui sont dans les ruelles » (Paré, 2010). La négociation avec le Ministère meurt avant d'avoir débuté. La transaction avec l'évêché se clôt avec la décision de rouvrir l'église au culte pour les fêtes de Noël de 2014. L'OSBL envisagé pour gérer le site ne voit pas le jour. Des travaux de maçonnerie sont entrepris. Le presbytère est déjà occupé par la Maison des Aînés. Le sous-sol de l'église doit être repris par l'organisme RésOlidaire qui vient en aide aux aînés démunis. Au final, si le processus conciliabulaire n'a pas permis la réalisation de ses projets initiaux, il est parvenu à imposer l'enjeu de la sauvegarde de l'église et à proposer une solution commune aux acteurs et aux réseaux du quartier.

CONCLUSION SUR LE CONCILIABULE

Le conciliabule est un dispositif intrinsèquement lié au processus de concertation. Il émane d'initiatives individuelles formées à la marge des réseaux institués de la concertation auxquels ses membres tentent de se joindre. Il est à la fois éphémère et nécessaire pour construire l'enjeu, former une opinion ou un avis, ou pour influencer la concertation. Il adopte une position hors champ. La stratégie d'alerte des médias, de réunions informelles et de mise en relation directe (si possible) avec les instances décisionnelles n'exclut en rien la volonté de ses membres de se joindre aux réseaux de la concertation de quartier.

Les membres du conciliabule peuvent être des citoyens ordinaires ou des acteurs déjà bien implantés dans la concertation. Leur but est d'ouvrir un espace de délibération sur un sujet insolite au vu de la concertation. Ils agissent afin d'élargir le champ de la délibération et d'engager un processus transactionnel. Ils sont tenus de légitimer leur intervention, que ce soit par leur renommée (l'élu du quartier, par exemple), leur statut de résidant et de premier concerné (les voisins du parc, par exemple) ou le poids des arguments avancés (la qualité intrinsèque de l'objet à défendre, les conclusions d'une étude, le recours aux termes techniques, par exemple). Ainsi pour *La Joute* ou l'orgue de l'église TSNJ,

les comités revendiquent l'accès à l'art, aux grandes œuvres, pourrait-on dire, pour la population d'un quartier populaire.

L'analyse de la situation révèle un dispositif particulier régi par des règles définies entre des individus autonomes, détachées de celles de la concertation de quartier. Le processus enclenché n'est pas celui du groupe fermé. Il est ouvert et tend à susciter l'adhésion. Il n'est pas soustrait des rapports de pouvoir, mais le conciliabule vise à établir un rapport direct (de communication et de transaction) au réseau communautaire de quartier et au décideur. Dans le cas de l'église TSNJ, il s'adresse directement, par le truchement des médias, au propriétaire de l'édifice (l'évêché) et au décideur (le ministère de la Culture). Son argument est celui de la ville juste : le quartier populaire d'Hochelaga-Maisonneuve a aussi le droit, comme communauté historique et défavorisée, d'accéder à la culture. D'autres conciliabules se rattachent à la situation : l'évêché négocie de son côté la vente des orgues ; les défenseurs du patrimoine musical activent la démarche de classement auprès du Ministère ; la situation est reportée vers la table de quartier. Au terme du processus, le conciliabule est parvenu à arrêter le déménagement des orgues et à empêcher la démolition de l'édifice. Certes, le Ministère a fait la sourde oreille : le classement n'a pas eu lieu. L'église est redonnée au culte. Il demeure que le presbytère et le sous-sol de l'église sont dorénavant destinés à des fonctions communautaires.

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient le Fonds Paul-Bernard de l'Université de Montréal pour sa contribution financière. Gilles Sénécal est redevable du soutien du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Autour d'un dossier singulier, un groupe d'acteurs forme ce que nous désignons un *conciliabule*, dans le but de renouveler l'espace public de la concertation et, de la même façon, d'introduire un mode de participation inédit, fondé sur des interactions entre des personnes tenues aux marges des réseaux de concertation institués. Un conciliabule se définit comme un dossier monté par un petit nombre de personnes (autant des acteurs reconnus du réseau de concertation que des citoyens sans affiliation), circonscrit dans le temps et l'espace, formé sur une cible précise, menant à une diffusion large des enjeux qu'il induit. Afin de saisir le caractère propre des pratiques conciliabulaires, nous avons suivi un cas récent dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, celui du projet de conversion de l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus (TSNJ), dont la nature relève à la fois du projet communautaire et social, du design urbain et du projet culturel, notamment par la mise en valeur de l'orgue Casavant jugé exceptionnel.

A group of actors formed a kind of ad hoc committee, or "confab," with the goal of renewing the public consultation space and, at the same time, introducing a completely original mode of participation, based on interactions between people kept at

the margins of institutionalized consultation systems. Confab is used here to mean a small group of people (unaffiliated residents along with well-known actors in the consultation system), limited in time and space, that focuses on a precise target, leading to widespread airing of the issues raised. To get a good idea of how such a confab works, we followed a recent case in the Hochelaga-Maisonneuve neighbourhood, the conversion of Très-Saint-Nom-de-Jésus church, which was at once a community and social project, urban design project and cultural project, particularly with regard to the restoration of an exceptional Casavant organ.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALEXANDER, Christopher. 1976. *Une expérience d'urbanisme démocratique : l'Université d'Oregon*. Paris, Seuil, coll. «Espaces».
- ALLMENDINGER, Philip et Mark TEWDWR-JONES. 2002. «The Communicative Turn in Urban Planning: Unravelling Paradigmatic, Imperialistic and Moralistic Dimensions», *Space and Polity*, 6, 1 : 5-24.
- ALTER, Norbert. 2000. *L'innovation ordinaire*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. «Quadrige essais débats».
- ATELIER D'HISTOIRE HOCHELAGA-MAISONNEUVE. 2010a. *Étude de faisabilité ou d'opportunité du projet de reconversion de l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus en un centre de diffusion et de création*, 2 novembre.
- ATELIER D'HISTOIRE HOCHELAGA-MAISONNEUVE. 2010b. «Très-Saint-Nom-de-Jésus. L'encan Montréal-Toronto», *Le Devoir*, 7 avril.
- BACQUÉ, Marie-Hélène et Mohamed MECHMACHE. 2013. *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera pas sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*. Rapport remis au ministère de l'Égalité des territoires et du Logement. France.
- BACQUÉ, Marie-Hélène et Yves SINTOMER (dir.). 2011. *La démocratie participative. Histoire et généalogie*. Paris, La Découverte.
- BACQUÉ, Marie-Hélène et Mario GAUTHIER (dir.). 2011. «Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis «A ladder of citizen participation» de S. R. Arnstein», *Participation*, 1 : 33-66.
- BAILLARGEON, Stéphane. 2002. «La sculpture *La Joute* au Stade olympique – Hochelaga-Maisonneuve veut garder son Riopelle», *Le Devoir*, 13 mai.
- BENFORD, Robert D. et David SNOW. 2000. «Framing processes and social movements: an overview and assessment», *Annual Review of Sociology*, 26 : 611-639.
- BLONDIAUX, Loïc. 2008. *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Paris, Seuil.
- BLONDIAUX, Loïc et Jean-Michel FOURNIAU. 2011. «Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien?», *Participation*, 1, 1 : 8-35.
- BONAFE-SCHMITT, Jean-Pierre. 2010. «La médiation de quartier ou communautaire : retisser des liens sociaux», dans Henri DORVIL et Michelle THÉRIAULT. *Problèmes sociaux, médiation communautaire, recherche et santé*. Montréal, Cahiers scientifiques de l'Acfas, 112 : 81-114.
- BOURQUE, Denis. 2009. *Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

- BREVIGLIERI, Marc et Stéphanie GAUDET. 2014. «Les arrières-scènes participatives et le lien ordinaire au politique», *Lien social et Politiques*, 71 : 3-9.
- CADOTTE, Robert, Réjean CHARBONNEAU et Paul LABONNE. 2010. *La fermeture des églises dans Hochelaga-Maisonneuve. Très-Saint-Nom-de-Jésus, un patrimoine exceptionnel*, Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, site Internet consulté en janvier 2014, <http://sauveznotreeglise.org/wp-content/uploads/2010/12/5.-Couverture-TSNJ-PDF1.pdf>.
- CALLON, Michel, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE. 2001. *Vivre dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*. Paris, Seuil.
- CAYER, Judith et al. 2013. *Bâtiment 7. Victoire populaire à Pointe-Saint-Charles*. Montréal, Les Éditions Écosociété et La Pointe libertaire.
- CEFAÏ, Daniel. 2007. *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*. Paris, La Découverte MAUSS.
- CLERMONT, Patricia. 2002. «SOS La Joute – Pourquoi nous tenons tant au Riopelle du Stade», *Le Devoir*, 13 mai.
- CLOUTIER, Geneviève et Muriel SACCO. 2012. «Les mouvements sociaux urbains dans les politiques socio-urbaines : le cas du quartier Sainte-Marie à Montréal», *L'information géographique*, 76, 1 : 58-73.
- CROZIER, Michel et Erhard FRIEDBERG. 1977. *L'acteur et le système*. Paris, Seuil.
- DÉSY PROULX, Monique. 2008. *Mémoire Les Amis du parc Morgan*, Consultation publique sur l'intégration urbaine du projet de modernisation de la rue Notre-Dame.
- DOUCET, Danielle. 2003. «Le déplacement de la sculpture-fontaine La Joute de Riopelle, un débat national en art public», *Espace Sculpture*, 64 : 24-27.
- DUPERRÉ, Martine. 2008. *L'organisation communautaire. La mobilisation des acteurs collectifs*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- DUVAL, Michelle, Annie FONTAINE, Danielle FOURNIER, Suzanne GARON et Jean-François RENÉ. 2005. *Les organismes communautaires au Québec. Pratiques et enjeux*. Montréal, Gaëtan Morin Éditeur.
- FAINSTEIN, Susan S. 2000. «New Directions in Planning Theory», *Urban Affairs Review*, 35, 4, 451-478.
- FAINSTEIN, Susan S. 2005. «Cities and Diversity: Should we want it? Can we plan for it?», *Urban Affairs Review*, 41,1 : 3-19.
- FAINSTEIN, Susan S. 2014. «The just city», *International Journal of Urban Sciences*, 18, 1 : 1-18.
- FLYVBJERG, Bent. 1998. *Rationality and Power: Democracy in Practice*. Chicago, University of Chicago Press.
- FUNG, Archon et Erik Olin WRIGHT. 2005. «Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative», dans Marie-Hélène BACQUÉ, H. REY et Yves SINTOMER (dir.). *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*. Paris, La Découverte : 49-80.
- GERMAIN, Annick, Richard MORIN et Gilles SÉNÉCAL. 2004. «L'évolution du mouvement associatif montréalais : un retour au territoire programmé par l'État?», *Lien social et Politiques*, 52 : 129-138.
- HABERMAS, Jürgen. 1987. *Théorie de l'agir communicationnel, t. 1 Rationalité de l'agir et rationalisation de la société, t. 2 Pour une critique de la raison fonctionnaliste*. Paris, Fayard.
- HABERMAS, Jürgen. 1992. «Préface à l'édition de 1990», *L'espace public*. Paris. Payot : I-XXXV.

- HABERMAS, Jürgen. 1999. *De l'éthique de la discussion*. Paris, Flammarion, coll. «Champs essais».
- HAMEL, Pierre. 1993. «Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat», *Sociologie et sociétés*, 25, 1 : 173-188.
- HEALEY, Patsy. 1992. «Planning through debate. The communicative turn in planning theory», *Town Planning Review*, 63, 2 : 143-161.
- HEALEY, Patsy. 1996. «The Communicative Turn in Planning Theory and Its Implications for Spatial Strategy Formation», *Environment and Planning B : Planning and Design*, 23 : 217-234.
- HEALEY, Patsy. 2003. «Collaborative Planning in Perspective», *Planning Theory*, 2, 2 : 101-123.
- INNES, Judith. 1995. «Planning Theory's Emerging Paradigm: Communicative Action and Interactive Practice», *Journal of Planning Education and Research*, 14, 3 : 183-191.
- KEABLE, Jacques. 2009. *Les folles vies de La Joute de Riopelle*. Montréal, Lux.
- LACHANCE, Éline et Jocelyne BERNIER. 2004. *Rapport de recherche : Étude exploratoire sur les Tables de quartier*. Montréal : Chaire Approches communautaires et inégalités de santé.
- LAMARCHE, Bernard. 2002. «Un appui de taille pour conserver le Riopelle au Stade olympique», *Le Devoir*, 13 mai.
- LAMOUREUX, Henri, Jocelyne LAVOIE, Robert MAYER et Jean PANET-RAYMOND. 2008. *La pratique de l'action communautaire*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2^e édition.
- LAMOUREUX, Henri. 2010. *La pratique de l'action communautaire autonome. Origine, continuité, reconnaissance et rupture*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LE HIREZ, Carole. 2006. «Où est passée la clôture du parc Morgan?» *L'avenir de l'Est*, 22 décembre.
- LE HIREZ, Carole. 2008. «Mobilisation pour éviter la fermeture de l'église Très-Saint-Nom-de-Jésus», *Le Flambeau*, 2 janvier.
- LEDUC, Antoine et Daniel TURP. 2010a. Manifeste pour la sauvegarde du patrimoine religieux du Québec : Église du Très-Saint-Nom-de-Jésus : les marchands du Temple à l'œuvre, site Internet <http://sauveznotreeglise.org/wp-content/uploads/2010/12/Leduc-et-Turp-.pdf>.
- LEDUC, Antoine et Daniel TURP. 2010b. Mémoire présenté à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec (dans le cadre de la Consultation générale sur le projet de loi n° 82, Loi sur le patrimoine culturel).
- LEMIEUX, Vincent. 1999. *Les réseaux d'acteurs sociaux*. Paris, Presses universitaires de France.
- MENDELBERG, Tali. 2002. «The Deliberative Citizen: Theory and Evidence», in Michaël DELLI-CARPINI et al. *Research in Micropolitics*. Elsevier Press, 6 : 152-153.
- MOUFFE, Chantal. 1999. «Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism?», *Social Research*, 66 : 745-758.
- MOUFFE, Chantal. 2000. *The Democratic Paradox*. Londres, Verso.

- NDIAYE, Sambou, Jean-Marc FONTAN, Marie BOUCHARD, Benoit LÉVESQUE et Marguerite MENDELL. 2004. *Projet de recherche sur les quinze ans de la table de concertation Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS) Phase 1: Profil de la communauté.*
- PARÉ, Isabelle. 2010. «L'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus et son orgue sont menacés. Québec n'a pas l'intention de lever le petit doigt», *Le Devoir*: 14 mai.
- RAYNSFORD, Anthony. 2014. «Simulating spatial experience in the people's Berkeley: The urban design experiments of Donald Appleyard and Kenneth Craik», *Design and Culture*, 6, 1: 45-63.
- ROY, Michel. 2006. «La concertation/éclosion des conciliabules», communication présentée au colloque *Pratiques et théories des espaces de concertation en santé publique*, 74^e Congrès de l'Acfas, 18 mai.
- ROY, Michel. 2007. «L'élaboration de consensus et la confusion des rôles», communication présentée au colloque sur les pratiques de revitalisation urbaine intégrée, *Une nouvelle façon de changer le monde*. Trois-Rivières, 10 octobre.
- SACCO, Pier Luigi et Alessandro CROCIATA. 2013. «A conceptual regulatory framework for the design and evaluation of complex, participative cultural planning strategies», *International Journal of Urban and Regional Research*, 37, 5: 1688-1706.
- SAVARD, Sébastien et Jean PROULX. 2012. «Les organismes communautaires au Québec: De la coexistence à la complémentarité», *Canadian Journal of Nonprofit & Social Economy Research / Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale*, 3, 2: 24-42.
- SÉNÉCAL, Gilles et Geneviève CLOUTIER. 2008. Le quartier comme espace transactionnel, *Cahiers de Géographie du Québec*, 52, 146: 191-214.
- SÉNÉCAL, Gilles. 2012. «Community development and social actor theories: a case study in Montréal (Canada)», *Social Geography*, 7: 37-46.
- SINTOMER, Yves. 1999. *La démocratie impossible. Politique et modernité chez Weber et Habermas*. Paris, La Découverte.
- VAN NESTE L., Sophie et Gilles SÉNÉCAL. 2014. «Claiming a right to inhabitation and a right to mobility: discursive equivalences from Montreal civil society», *International Journal of Urban and Regional Research*.
- VERDIER, Claude *et al.* 2002. «Relocalisation de *La Joute* – Pour un véritable hommage à Riopelle», Lettre collective, *Le Devoir*, 24 mai.
- YIFTACHEL, Oren et Margo HUXLEY. 2000. «Debating Dominance and Relevance: Notes on the "Communicative Turn" in Planning Theory», *International Journal of Urban and Regional Research*, 24, 4: 907-913.